

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-037  
5.7.8 Intercommunalité

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS :** Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREYON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES :**

#### **2024-037 : MODIFICATION DES STATUTS DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE**

Vu les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5217-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 29 mars 2024 relative à la modification des statuts.

Par arrêté n° 38-2022-11-04-00001 du 4 novembre 2022, le Préfet de l'Isère a entériné l'approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole. Ces statuts fixent le périmètre, la dénomination et les compétences de Grenoble-Alpes Métropole.

L'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice* ».

La Métropole intègre de nombreuses compétences associées au petit cycle et au grand cycle de l'eau : l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et, au titre des 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). En revanche, elle n'est pas compétente pour le suivi des eaux souterraines.

Compte tenu de ses compétences, notamment en matière d'eau potable, la Métropole effectue, toutefois, une surveillance qualitative et quantitative des nappes alluviales de la Romanche et du Drac exploitées sur ses champs captants de Jouchy-Pré Grivel et Rochefort. Ainsi, à la demande de l'Agence de l'eau, diverses études ont été menées par Grenoble-Alpes Métropole sur ces nappes. Par ailleurs, la Métropole assure l'entretien et le suivi d'un réseau de piézomètres pour les nappes exploitées pour l'eau potable.

Ces différentes études ont mis en évidence des pollutions de nappes qui peuvent présenter un risque par transfert. Au regard de ces résultats, les services de l'Etat ont souligné l'intérêt d'une même autorité de gestion pour les eaux souterraines des champs captants et celles hors des champs

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240603-2024037-DE

- L'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, soit celui de la commune de Grenoble.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la modification des statuts de Grenoble-Alpes Métropole par le transfert d'une compétence supplémentaire libellée comme suit : « Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines à l'exclusion du traitement des pollutions, notamment celles relevant du principe pollueur/payeur, et de toute forme de régulation des niveaux piézométriques des nappes ; mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 038-213805401-20240604-2024038-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-038  
5.2.3 Autres

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

### N° 2024-038 : Jury d'assises

Chaque année il convient de procéder au tirage au sort, cette année la commune est dissociée de Noyarey et doit tirer 1 jurés (et 2 suppléants).

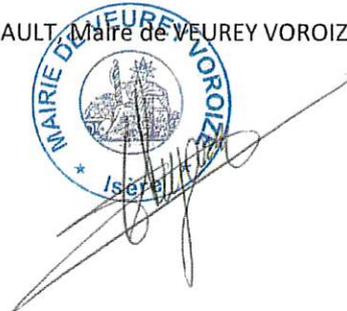
3 noms ont été tirés et seront contactés, ils correspondent à :

-Titulaire : n° 39

-Suppléants : n° 559 et 988

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Veurey-Voroize. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VEUREY VOROIZE' around the top edge and 'Isère' at the bottom. In the center, there is a small emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240604-2024039-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-039

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**2024-039 : Avis sur le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information aux Demandeurs PPGDID**

L'adjointe aux solidarités fait état du document soumis à avis joint à cette délibération.

Le projet de PPGDID a été élaboré dans le but d'être adopté par le conseil métropolitain, reçu un avis favorable de la conférence intercommunale de logement.

Ce projet couvre la période de 2024 à 2030. Le document est composé de 3 grande parties :

- Le diagnostic territorial réalisé en collaboration avec l'AURG.
- Les fiches actions
- Le tableau des annexes avec un lien cloud pour chacune d'entre elles (cahier des charges du service d'accueil et d'information du demandeur SAID, modèle de convention SAID, tableau des participations financières...)

Suite à explication, le conseil émet un avis favorable

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240604-2024039-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-039

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**2024-039 : Avis sur le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information aux Demandeurs PPGDID**

L'adjointe aux solidarités fait état du document soumis à avis joint à cette délibération.

Le projet de PPGDID a été élaboré dans le but d'être adopté par le conseil métropolitain, reçu un avis favorable de la conférence intercommunale de logement.

Ce projet couvre la période de 2024 à 2030. Le document est composé de 3 grande parties :

- Le diagnostic territorial réalisé en collaboration avec l'AURG.
- Les fiches actions
- Le tableau des annexes avec un lien cloud pour chacune d'entre elles (cahier des charges du service d'accueil et d'information du demandeur SAID, modèle de convention SAID, tableau des participations financières...)

Suite à explication, le conseil émet un avis favorable

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-040  
7.6.3 participation

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS :** Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES :**

**2024-040 : Participation financière aux charges des locaux scolaires en ULIS**

Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié par la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 pose le principe et les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques entre la commune d'accueil et la commune de résidence de l'enfant.

Vu l'article L 112-1 du code de l'éducation précisant qu'il incombe à la commune de résidence de l'enfant qui fait l'objet d'une affectation dans une ULIS d'une commune d'accueil de participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

L'article précité prévoit la prise en charge par la commune de résidence de l'enfant qui fait l'objet d'une affectation en ULIS, et la loi de 1986 permet la prise en charge par la commune de résidence des élèves scolarisés à l'extérieur.

Vu la délibération de la ville de Sassenage

La commune de Sassenage sollicite une demande financière pour un élève non résident de leur commune, scolarisé en ULIS, à hauteur de 1708,69€ pour l'année scolaire 2022-2023.

L'adjointe à l'enfance propose de signer la convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey-Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-041  
7.6.2 participation

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**2024-041 Convention de refacturation entre les communes de Veurey Voroize et Noyarey**

Mme le Maire fait part des discussions avec la commune de Noyarey sur le partage des frais de fonctionnement des établissements communs :

- La crèche les petits bouts
- Les petits malins
- APJNV

Une convention a été rédigée et est soumise au vote du conseil. Elle met en place les notions de refacturation par commune afin de respecter les règles comptables.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240603-2024042-DE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2024 N° 2024-042 4.5.1 avantages
---	---

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

#### 2024-042 : Chèques Noel

Mme le Maire explique aux membres du conseil l'historique rapide des anciens arbres de Noël pour le personnel.

Historiquement la commune a toujours voulu mettre en avant les enfants des agents. Il est entériné pour cet arbre de Noël, le système des chèques cadeaux à l'attention des enfants du personnel.

Il est proposé cette modalité :

- 120€ versés au nom de/des l'enfant(s) de l'agent s'il est mineur
- 120€ versés au nom de l'agent si ce dernier a des enfants majeurs ou sans enfant

Mme le Maire propose de valider cette proposition, renouvelable tacitement chaque année

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240604-2024043-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-043  
7.6.3 participation

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS** : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**2024-043 Convention de fonds de concours avec Grenoble Alpes Métropole – Travaux  
d'aménagement**

L'adjoint aux travaux rappelle que Grenoble-Alpes-Métropole, exerce depuis le 1er janvier 2015 la compétence voirie et déplacements. La Métropole programme annuellement les opérations de renouvellement et d'aménagement nécessaires sur les voiries transférées.

Vu les délibérations-cadre n°1DL 16 10 16 et n° 1DL 16 10 97 qui ont été adoptées lors du Conseil Métropolitain du 3 février 2017, relativement aux modalités de versement par les communes des fonds de concours pour des opérations de voirie et d'espaces publics.

La Métropole a travaillé en concertation avec la commune sur le programme d'aménagement de la commune.

Il sera prévu une convention concernant le versement de fonds de concours de la commune conformément aux délibérations-cadre susmentionnées.

Le montant des travaux va être revu par la commission des finances, mais il convient de lister les opérations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240603-2024044-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-044  
3.2.1 Aliénation

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS :** Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES :**

#### 2024-044 : Projet terrain avec déclassement de chemin communal

L'adjoint à l'urbanisme fait part d'une problématique sur le chemin des joyaux, chemin de desserte agricole, avec un alignement déporté lors d'un projet d'urbanisme d'un pétitionnaire.

Il est proposé au conseil de procéder à un nouvel alignement avec un arpentage nouveau et une vente de ce tènement.

Les arguments d'alignement reposent sur le fait que le chemin était en péril d'effondrement et cela a permis une reprise du chemin.

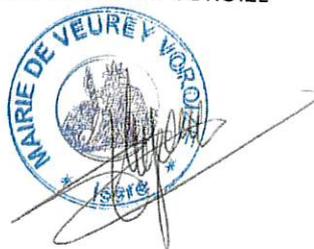
Un débat est ouvert entre les élus, avec un passage au vote de deux propositions : remise en état initial ou vente d'une partie du chemin sur 20 cm avec un prix de 1 000€ fixe avec l'ensemble des frais à charge du pétitionnaire fautif.

Avec 9 voix pour la cession, le projet est entériné, charge aux consorts GUIDI de mettre en place un document d'arpentage et d'engager l'ensemble de la procédure à leurs frais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	5	1

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 038-213805401-20240603-2024045-DE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2024  
N° 2024-045  
8.1.1 Enseignement public

L'an deux mille vingt quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

**PRESENTS :** Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Aurore PIERRE, Guy JULLIEN, Elise GUTEL Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

**ABSENTS EXCUSES :**

#### 2024-045 : Vœu pour l'ouverture d'une classe de Grande Section

Mme le Maire annonce qu'il y a 60 enfants d'inscrits à la maternelle pour la rentrée 2024/2025. Le principe établi par l'éducation nationale est : 24 enfants par classe.

L'école maternelle actuelle possède 2 classes, l'Inspectrice d'académie propose de faire « monter » 8 grandes sections en classe mixte grande section /CP, afin de respecter le principe des 24.

Mme le Maire a provoqué une réunion entre Mme l'Inspectrice et le corps enseignant le 30 avril, constat a été fait que le seuil, déclenchant une vraie réflexion d'ouverture de classe, était de 150 élèves sur les deux écoles.

Depuis peu, il y a 151 inscriptions. Les parents d'élèves ont suivi le mouvement de faire valoir l'ouverture d'une classe auprès de l'Inspection d'académie.

Des courriers ont été rédigés et une réunion se tiendra le 5 juin entre les parents et l'Inspectrice. La volonté est argumentée sur de nombreux axes pour l'ouverture d'une classe de grande section.

La municipalité de façon unanime, fait valoir l'importance du volet pédagogique et de l'importance de ne « pas grandir trop vite », et émet un vœu de demande d'ouverture d'une classe de grande section. Elle offre la possibilité d'aménager la 5<sup>e</sup> classe située dans l'enceinte de l'école élémentaire. (Il est rappelé, que l'installation d'un bâtiment provisoire a été vu, des demandes auprès des deux grandes enseignes ont été faite, délai d'attente estimé est de 7 mois environ).

La décision de l'inspection d'académie pourra être rendue le 27 juin ou en septembre selon nos informations. Mme le Maire et l'ensemble du conseil, les directrices d'écoles, les parents d'élèves se joignent pour l'ouverture d'une classe et restent à disposition de l'académie pour faire valoir cette demande légitime.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 3 juin 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

